



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2024**

**A l'ouverture de la séance à 20h30**

**Étaient présents :** CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LANOT Monique, LEGRAND Magda, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PRUNIER Daniel.

**Arrivé en cours de séance :**

**Excusés ayant donné pouvoir :** PERRET Roger pour BOUDES Jean-Pierre, SARROUY Edwige pour MARTINEZ Charles-François.

**Excusé :**

**Étaient absents :** DESCAILLAUX Arlette, LAINÉ Sébastien.

Délibération DEL24007 : Nettoyage de printemps – Convention de prestations de services avec le Syndicat Centre Hérault pour le traitement des bennes de déchets municipaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Approuve** la proposition ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à l'organisation de cette manifestation.

Délibération DEL24008 : Nettoyage de printemps – Contrat d'assurance

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance correspondant.

Délibération DEL24009 : Compétence Investissement Eclairage public à Hérault Energies – Transfert de la compétence

A 10 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Approuve et demande** le transfert à Hérault Energies de la compétence « Investissements Eclairage Public et Eclairage Extérieur », telle que décrite à l'article 3.4.1 des statuts du syndicat, et dont les conditions financières ont été précisées par délibérations n° 82-2021 et n° 10-2022 d'Hérault Energies, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ; **Autorise** Monsieur le Maire à préparer le procès-verbal de mise à disposition des biens, ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence, qui sera soumis à la délibération du conseil municipal d'ici la fin de l'année ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Délibération DEL24010 : Abrogation de la délibération DEL23052 du 14 décembre 2023 d'éclairage en LED des bâtiments communaux et équipements sportifs

A 10 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Décide** d'abroger la délibération DEL23052 du 14 décembre 2023.

Délibération DEL24011 : Sollicitation d'une aide financière à Hérault Energies – Equipement en LED des éclairages des bâtiments communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Approuve** la nécessité de procéder à l'équipement en LED des éclairages de la mairie, de l'école et de la salle des Troubadours de la commune ; **Sollicite** d'Hérault Energies la subvention la plus élevée possible pour aider au financement des travaux ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document technique, administratif ou financier pour permettre le bon déroulement de ce projet.

Délibération DEL24012 : Eclairage en LED des équipements sportifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du FAIC, en vue du passage au LED des équipements sportifs.

Délibération DEL24013 : Forêt communale – Etat d'assiette et destination des coupes de bois

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Arrête** l'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2024 ; **Décide** que ces coupes seront mises en vente sur pied par appels d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'office National des Forêts ; **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

Délibération DEL24014 : Budget communal – Compte de gestion 2023

A 10 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération DEL24015 : Budget communal – Compte administratif 2023

Monsieur Pereira Victor est nommé Président de Séance à l'unanimité.

Il est donné lecture de la note de synthèse du compte administratif 2023.

Monsieur le Maire se retire de la salle.

A 9 voix pour et 2 contre (Martinez, Sarrouy), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Prend acte** de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 ; **Constata** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ; **Approuve** les résultats de l'exercice et le compte administratif 2023 ; **Reconnait** la réalité des Restes à Réaliser 2023 reportés sur 2024 ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération ; **Précise** que la note brève et synthétique fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune ; **Approuve** les propositions.

Délibération DEL24016 : Débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal ; **Prend acte** de la tenue du débat sur la formation des membres du Conseil Municipal ; **Confirme** le maintien des dispositions prévues dans la délibération du 16 juillet 2020, organisant la formation des membres du Conseil Municipal.

Délibération DEL24017 : Budget communal – Affectation du résultat 2023

A 10 voix pour et 2 contre (Martinez, Sarrouy), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement présenté.

Délibération DEL24018 : Impôts locaux 2024

A 10 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Fixe** le taux pour 2024 ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération ; **Charge** Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération DEL24019 : Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2023

Le Conseil Municipal ; **Prend acte** de cette information.

Délibération DEL24020 : Budget communal 2024

A 10 voix pour et 2 abstentions (Martinez, Sarrouy), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; **Approuve** le budget primitif 2024 avec un vote formel par chapitre et par opération en section d'investissement ; **Approuve** le principe de la fongibilité des crédits (hors dépense de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ; **Précise** que celui-ci fait l'objet, outre la présente délibération, d'un document établi par chapitre et article et qu'il consigne « in fine » le résultat du vote par l'apposition de la signature de chacun des membres du Conseil Municipal ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.  
Il est précisé que la note de présentation brève et synthétique fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

Questions orales

Pas de questions orales

Clôture de la séance à 22h15

Vu pour être affiché le 2 avril 2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code Général des collectivités Locales.

Fait à la Boissière, le 2 avril 2024

Le Maire  
Jean-Claude CROS

